COMITÉ SYNDICAL du 10 FEVRIER 2014

COMPTE –RENDU SOMMAIRE

Liste des présents :	
Mme PHILIPPOT / Mme THEVENIAU / Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. DUCHESNE / M. GAUDIN / M. RIOT	CCRN
M. DURAND JL. / M. NAUD / M. LEBASTARD / M. PICARD DESTELAN	CCEG
M. GABILLARD / M. NICOLAS / M. ROBERT	CC PSG
M. THAUVIN / M. DURAND X. / M. GAUTHIER *(M. CHAUVEAU, excusé, a donné pouvoir à M. THAUVIN)*	CCLS
M. COMBE / M. HAMON	CCRB
Total présents : 19 élus, 19 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / M. CARRE	SMCNA
Mme TRIKI	CCLS
Mme LUCAS	CCEG

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 19 présents). M. PICARD DESTELAN est désignée secrétaire de séance.

A – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2013

- M. PICARD DESTELAN souhaite ajouter un commentaire à la page 4 du dernier compte-rendu
- Le Comité décide d'intégrer les remarques de M. PICARD DESTELAN dans le compte-rendu du Comité du 16 décembre 2013 et approuve le compte-rendu.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS

Imputation	Date	Tiers	Objet	Montant € TTC
60624	23/12/2013	QUARON	Marché : Fourniture de Réactifs pour la station de traitement des lixiviat	Marché à bons de commande
611	30/12/2013	SEDE Environnement	Marché : Compostage des déchets végétaux de 2 déchèteries du Smcna	8.25€/T
611	20/01/2014	CALLISTO	Protocole transactionnel	39 672 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU DON POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SMCNA.

Le Comité approuve la mise à disposition de l'agent auprès du Syndicat mixte du bassin versant du Don et autorisele président à signer la convention de mise à disposition pour 3 ans à compter du 1er avril 2014.

REGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS.

Le Comité approuve la mise en place de cette indemnité pour les agents techniques du SMCNA.

B – DOSSIERS FINANCIERS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET DU COMPTE DE GESTION ET REPRISE DES RESULTATS 2013

BILAN GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	BP 2013	CA 2013	% de réalisé	% de réalisé (hors dépenses d'ordre)
Dépenses de fonctionnement	6 300 000,00	5 546 050,71	88,03%	92.14%
Recettes de fonctionnement	6 300 000,00	5 967 375,00	94,72%	105.71%
Dépenses d'investissement	2 010 000,00	1 417 292,24	70,51%	70.51%
Recettes d'investissement	2 010 000,00	832 706,35	41,43%	91.7%

3

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2013, avec pour excédent de fonctionnement, un montant de 726 278.11 € reporté en section de fonctionnement, et un montant de 397 415.44 € viré en recettes d'investissement. La recette d'investissement cumulé 2013 (compte 001) est de 250 757.85€. L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 350 000€.

RESULTAT DU COMPTE DE GESTION :

Le Comité Syndical, après avoir constaté la concordance des chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2013, arrête, à la majorité absolue des votants (le Président ne prend pas part au vote) le compte de gestion et le compte administratif 2013.

- M. DURAND JL rappelle des éléments et indicateurs financiers important permettant de comprendre l'évolution des budgets et des comptes administratifs du Syndicat.

ETAT DE LA DETTE (1/2)

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS A COMPTER DE L'EXERCICE 2013											
Objet de l'emprunt	Annuités										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Centre Tri - Ecocyclerie - A5 26/07/2010 285 K€	60 861,96	60 861,96	55 790,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Centre Tri - Ecocyclerie - A5 26/07/2010 285K€	60 023,74	60 112,68	55 103,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Construction Centre de tri 26/07/2000 518 K€	51 839,64	51 839,64	38 879,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Travaux proximité 4ème casier 12/08/2010	11 711,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ISDND 12/08/2010 1 400K€	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	121 617,96	Fin 2026
ISDND Treffieux 26/07/2010 1 300K€	108 292,48	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	108 956,40	Fin 2025
Total Emprunts SMCNA	414 347,50	403 388,64	380 347,66	230 574,36	230 574,36	230 574,36	230 574,36	230 574,36	230 574,36	230 574,36	

12

ANNUITE GLOBALE DU SMCNA

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS A COMPTER DE L'EXERCICE 2013														
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Annuité	414 K€	403 K€	380 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	230 K€	60 K€
Capital restant dû au 31/12	2 651 K€	2 335 K€	2 008 K€	1 846 K€	1 677 K€	1 503 K€	1 322 K€	1 135 K€	942 K€	742 K€	534 K€	320 K€	98 K€	0,00

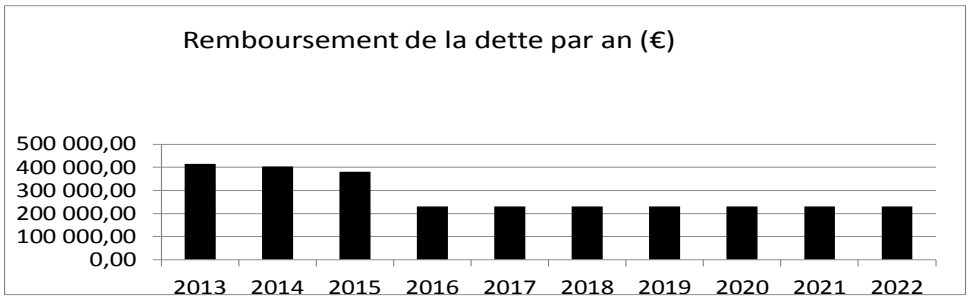

13

Evolution des participations Isdnd et Centre de Tri 2008-2013 (1/2)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ISDND	**70,00 €**	**74,00 €**	**78,00 €**	**78,00 €**	**78,00 €**	**78,00 €**
Centre de Tri	**3,45 €**	**3,75 €**	**4,55 €**	**4,55 €**	**4,75 €**	**4,75 €**
Information INFLATION	2.80%	0.10%	1.50%	2.10%	2.00%	1.00%

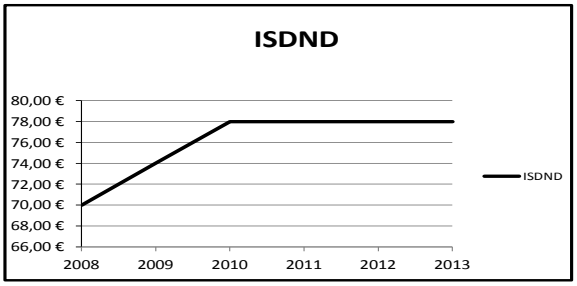

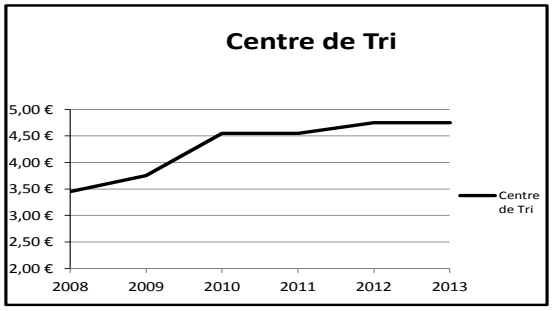

Evolution des participations Isdnd et Centre de Tri 2008-2013 (2/2)

Année	Tonnages (T/an)	Nb d'habitants	ISDND			Centre de tri		CUMUL ISDND et Centre de Tri	
			Participation ISDND (à la tonne)	Total Participation ISDND (€)	Participation ISDND à l'habitant	Participation CdeTri (à l'habitant)/an	Total Participation Centre de Tri (€)	TOTAL PARTICIPATIONS (ISDND et CdeT)	Participations ISDND et Centre de tri à l'habitant / an
2008	35 407	112 257	70 €	2 478 490,00 €	22,08 €	3,45 €	387 286,65 €	2 865 776,65	**25,53 €**
2009	35 061	128 501	74 €	2 594 514,00 €	20,19 €	3,75 €	481 878,75 €	3 076 392,75	**23,94 €**
2010	35 414	131 587	78 €	2 762 292,00 €	20,99 €	4,55 €	598 720,85 €	3 361 012,85	**25,54 €**
2011	35 706	135 982	78 €	2 785 068,00 €	20,48 €	4,55 €	618 718,10 €	3 403 786,10	**25,03 €**
2012	32 232	139 162	78 €	2 514 096,00 €	18,07 €	4,75 €	661 019,50 €	3 175 115,50	**22,82 €**
2013	31 000	142 091	78 €	2 418 000,00 €	17,02 €	4,75 €	674 932,25 €	3 092 932,25	**21,77 €**
VARIATION	**-12,45%**	**26,58%**	**11,43%**	**-2,44%**	**-22,92%**	**37,68%**	**74,27%**	**7,93%**	**-14,73%**

Depuis 2008, le montant des participations a augmenté de 11.43% pour l'ISDND et de 37.68% pour le centre de tri.

En globalisant les 2 services les participations ont augmenté [redacted]

En raisonnant à l'habitant, on remarque une baisse du coût due à une progression de 27% de la population alors que les recettes n'augmentent que de 7.92%

Evolution de la TGAP (2010 – 2014)

Taux de la TGAP déchets						
	Taux en €/tonne 2010	Taux en €/tonne 2011	Taux en €/tonne 2012	Taux en €/tonne 2013	Taux en €/tonne 2014	Taux en €/tonne 2015
ISO 140001	17	17	20	22	24	32
ISO + Valorisation énergétique du biogaz de plus de 75%	11	11	15	15	20	20
Sans Iso et sans Cogé	20	20	30	30	30	40

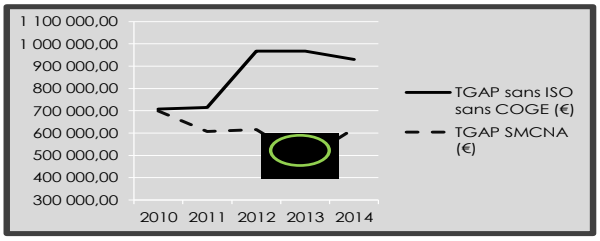

- **Depuis décembre 2010, en obtenant la certification ISO 14001 et en installant une unité de cogénération, le SMCNA a bénéficié d'une réduction de TGAP.**

- **Entre 2010 et 2013 une économie de 950 000.00 € Brute a été réalisée.**

- **A noter : augmentation de la TGAP en 2014 de 5€ à la tonne soit <u>155 000 €</u> de plus qu'en 2013 mais qui revient au niveau de 2011 et 2012. (Base : 31 000 T). Correspondant au montant de 2011 et 2012 (avec une participation identique).**

16

Evolution des participations et de la TGAP (2010–2014)

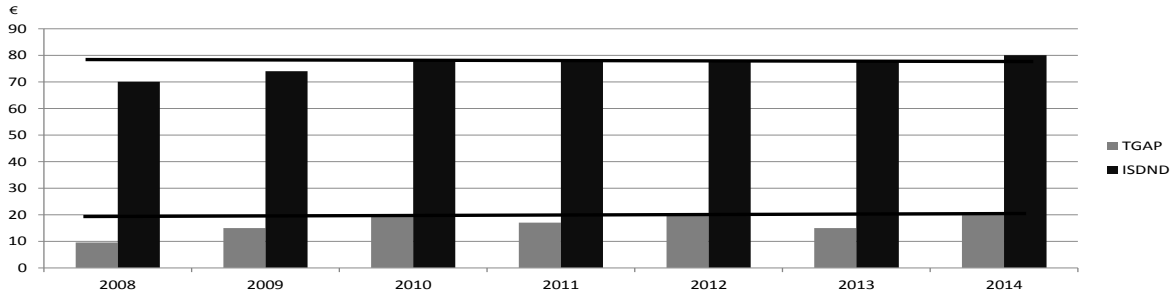

L'impact de l'augmentation de la TGAP sur le budget du SMCNA est à relativiser puisque le montant des participations ISDND depuis 2010 (78€/T) couvre la charge de TGAP à 20€/T qui était déjà à ce niveau en 2010.
De plus, les variations à la baisse de la TGAP entre 2010 et 2013 n'ont pas été répercutées à la baisse sur les montants des participations, par prudence et notamment pour absorber la baisse prévisionnel des tonnages enfouis.

17

Hausse de la TVA au 1er/01/2014 – IMPACT SUR LE BUDGET

- Les dépenses les plus importantes du syndicat sont les prestations de services au compte 611. Ce poste représente plus de 70% des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, l'impact de la TVA est important pour l'ensemble des 3 services du syndicat [redacted]

Répartition de la hausse de TVA sur les 3 services :

	ISDND	Centre de tri	Déchèteries	Total
Surcoût de TVA à financer	32 000,00 €	30 500,00 €	59 500,00 €	**122 000,00 €**
Augmentation de la participation liéé a la TVA	A la tonne	A l'habitant	A la tonne	
	31 000 T	144 950 hab.	50 000 T	
	1,03 €/T	**0,21 €/hab.**	**1,19 €/T**	

Isdnd + Centre de tri : impact sur les participations à prendre en compte (à la tonne et à l'habitant)

Augmentation au réel pour les déchèteries qui impactera les Com-com directement.

18

IMPACT SUR LE BUDGET de la BAISSE DES TONNAGES RECEPTIONNES

Année	Participation à la tonne TTC	Tonnages	Participations globales	Impact de perte de recettes annuelle par rapport à 2011 (a)	Economie de TGAP et des prestations (b)	Manque à gagner pour amortir les charges fixes (Structure, investissement) a-b=(c)
2011	78,00 €	35 700	2 784 600,00 €	a	b	a-b=c
2012	78,00 €	32 200	2 511 600,00 €	273 000,00	81 375,00	191 625,00
2013	78,00 €	30 600	2 386 800,00 €	397 800,00	93 075,00	304 725,00
2014	80,00 €	31 000	2 480 000,00 €	304 600,00	109 275,00	195 325,00
TOTAL				**975 400,00**	**283 725,00**	**691 675,00**

La baisse des tonnages réceptionnés dans l'ISDND suite à la mise en place des Redevances Incitatives (RI) dans 3 Communautés de communes sur 5, génère un impact important sur le budget du SMCNA.
Un manque à gagner de recettes réelles de 691 K€ cumulées depuis 3 ans, ayant eu pour effet de limiter les capacités d'autofinancement de la structure est à noter.

19

BUDGET PRIMITIF 2014

PROPOSITION PARTICIPATIONS

Compte tenu de l'augmentation de la **TVA** et de la **TGAP** il est proposé d'augmenter les participations ISDND et Centre de Tri pour couvrir cette charge complémentaire :

- **ISDND** : passage de 78€ à **80€ la tonne**.
- **Centre de Tri** : passage de 4,75€ à **4,95€ par habitant**
- **Recyclerie** : maintien de la participation à 0,46€ par habitant
- **Déchèteries** : selon la formule de révision des prix du marché et d'actualisation de taux de TVA par les prestataires, évalué à 1.19€/T (voir détails en annexe).

20

Le tableau complet des participations est annexé au présent compte-rendu. Le poids du transport dans le coût répercuté aux EPCI est mis en relief.

Proposition BP 2014
Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre	BP 2013	CA 2013	%réalisé	DOB	BP 2014	Variation DOB/BP (%)	Variation BP2014/BP2013 (%)	Variation BP2014/ CA2013 (%)	Commentaires Budget 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	654 953,00	0,00	0,00%	543 753,82	726 278,11	33,57%	10,89%	#DIV/0!	
013 - Atténuations de charges	27 000,00	23 118,00	85,62%	12 000,00	12 000,00	0,00%	-55,56%	-48,09%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 200,00	0,00	0,00%	42 200,00	42 200,00	0,00%	0,00%	#DIV/0!	Versement ADEME Prévention
74 - Dotations, subventions et participations	5 072 634,00	5 376 177,43	105,98%	5 104 331,44	5 079 710,00	-0,48%	0,14%	-5,51%	Participations
75 - Autres produits de gestion courante	499 713,00	482 836,79	96,62%	451 738,00	519 811,89	15,07%	4,02%	7,66%	Zoom + loyer maison ballon
76 - Produits financiers	3 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%	#DIV/0!	
77 - Produits exceptionnels	14 500,00	81 727,45	563,64%	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%	-100,00%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 300 000,00	5 967 375,00	94,72%	6 154 023,26	6 380 000,00	3,67%	1,27%	6,91%	

ZOOM 758 Recettes vente gisement	514 121,89	100,00%
Eco-mobilier	66 721,89	12,98%
Eco-DDS	13 800,00	2,68%
Papier	264 000,00	51,35%
cartons	17 000,00	3,31%
DEEE	35 000,00	6,81%
Ferrailles	113 000,00	21,98%
Plastiques rigides	4 600,00	0,89%

Proposition BP 2014
Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre	BP 2013	CA 2013	%réalisé	DOB	BP 2014	Variation DOB/ BP2014(%)	Variation BP2014/ BP2013 (%)	Variation BP2014/ CA2013 (%)	Commentaires Budget 2014
011 - Charges à caractère général	5 319 360,00	4 924 188,29	92,57%	5 202 460,00	5 229 235,51	0,51%	-1,69%	6,19%	ZOOM 611 ci-dessous
012 - Charges de personnel et frais assimilés	382 830,00	338 967,19	88,54%	370 100,00	390 600,00	5,54%	2,03%	15,23%	Différence avec le DOB : * Chiffrage avec embauche agent CALISTO à partir de juillet (protocole d'accord cf. Comité 7/10/2013). C'était prévu dans enveloppe globale 611 au DOB = une partie bascule vers le 012 * Augmentation des taux de cotisations salariales et patronales.
65 - Autres charges de gestion courante	106 210,00	92 594,64	87,18%	87 800,00	105 478,20	20,13%	-0,69%	13,91%	Retard 2013 - indem de compensation treffieux (pas dob)
66 - Charges financières	107 100,26	83 142,94	77,63%	92 500,00	93 200,00	0,76%	-12,98%	12,10%	
67 - Charges exceptionnelles	1 200,00	0,00	0,00%	0,00	1 000,00	#DIV/0!	-16,67%	#DIV/0!	Intérêts moratoires
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 800,00	0,00	0,00%	0,00	10 000,00	#DIV/0!	2,04%	#DIV/0!	
023 - Virement à la section d'investissement	281 016,42	0,00	0,00%	237 000,00	397 415,44	67,69%	41,42%	#DIV/0!	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 998,65	107 157,65	111,62%	160 000,00	153 070,85	-4,33%	59,45%	42,85%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 300 000,00	5 546 050,71	88,03%	6 149 860,00	6 380 000,00	3,74%	1,27%	15,04%	

Détails
Dépenses de fonctionnement – COMPTE 611 Contrats de prestations de services

ZOOM 611				
	CA2013	BP2014	Part du service dans le 611 et dans le service lui-même	Dont Impact TVA par SERVICE du compte 611
TOTAL 611	**4 187 427,27**	**4 175 775,51**	**100,00%**	**113 885,00**
Total ISDND	833 549,27	892 325,51	21,37%	24336,00
Exploitation	787 165,17	662 000,00	74,19%	
Station Lix	24 405,75	88 440,00	9,91%	
Divers	21 978,35	141 885,51	15,90%	
Centre de tri	1 043 349,84	1 118 300,00	26,78%	30 500,00
Admi Générale	0,00	1 300,00	0,03%	35,00
Total Déchèteries	2 310 528,16	2 163 850,00	51,82%	59 014,00
Déchets verts	365 747,10	413 300,00	19,10%	
Transport	1 601 316,75	1 600 000,00	73,94%	
Fibro	38 436,57	44 500,00	2,06%	
Déchets spéciaux	237 409,67	75 500,00	3,49%	
Plastiques	40 323,30	5 550,00	0,26%	
Cartons	25 452,93	25 000,00	1,16%	
Dasri	1 841,84	0,00	0,00%	

Baisse des dépenses de déchèteries en 2014 avec la mise en place de 2 éco-organismes (Meubles et DDS)

Détails
Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT									
Chapitre	BP 2013	CA 2013	%réalisé	DOB	BP 2014	Variation DOB/ BP(%)	Variation BP2014/ BP2013(%)	Variation BP2014/ CA2013(%)	Commentaires Budget 2014
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	835 343,00	0,00	0,00%	368 866,74	250 757,85	-32,02%	-69,98%	#DIV/0!	
021 - Virement de la section de fonctionnement	281 016,42	0,00	0,00%	237 463,26	397 415,44	67,36%	41,42%	#DIV/0!	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 483,32	107 157,65	115,87%	160 000,00	153 070,85	-4,33%	65,51%	42,85%	Amortissement
10 - Dotations, fonds divers et réserves	534 007,26	533 816,14	99,96%	500 000,00	548 755,86	9,75%	2,76%	2,80%	FCTVA et Excédent de fonctionnement capitalisé (350K€)
13 - Subventions d'investissement	258 150,00	147 114,57	56,99%	130 000,00	130 000,00	0,00%	-49,64%	-11,63%	30% acompte contrat de territoire
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	25 000,00	#DIV/0!	40 000,00	0,00	-100,00%	#DIV/0!	-100,00%	Budget équilibré sans recours à l'emprunt
27 - Autres immobilisations financières	9 000,00	19 617,99	217,98%	0,00	20 000,00	#DIV/0!	122,22%	1,95%	Consignes réactifs
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 010 000,00	832 706,35	41,43%	1 436 330,00	1 500 000,00	4,43%	-25,37%	80,14%	

Proposition BP 2014
Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Chapitre	BP 2013	CA 2013	%réalisé	DOB	BP 2014	Variation DOB/BP (%)	Variation BP2014/BP2013 (%)	Variation BP2014/CA2013 (%)	Commentaires Budget 2014
020 - Dépenses imprévues (investissement)	4 700,00	0,00	0,00%	0,00	17 332,00	#DIV/0!	268,77%	#DIV/0!	
16 - Emprunts et dettes assimilées	325 300,00	325 213,36	99,97%	320 000,00	320 000,00	0,00%	-1,63%	-1,60%	
20 - Immobilisations incorporelles	101 500,00	9 877,00	9,73%	40 000,00	40 000,00	0,00%	-60,59%	304,98%	Etudes diverses
21 - Immobilisations corporelles	200 500,00	152 560,38	76,09%	117 600,00	130 645,00	11,09%	-34,84%	-14,37%	
23 - Immobilisations en cours	1 339 000,00	901 001,81	67,29%	914 730,00	961 923,00	5,16%	-28,16%	6,76%	Construction A8, Plateforme DV, couverture A6, travaux garde corps Treffieux ...
27 - Autres immobilisations financières	39 000,00	25 124,36	64,42%	44 000,00	30 100,00	-31,59%	-22,82%	19,80%	Consignes réactifs stations lixiviats
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 010 000,00	1 417 292,24	70,51%	1 436 330,00	1 500 000,00	4,43%	-25,37%	5,84%	

ZOOM 2315 Travaux	961 923,00	100,00%
ISDND	708 093,00	73,61%
Alvéoles	627 033,00	88,55%
Biogaz	81 060,00	11,45%
Centre de tri	31 000,00	3,22%
Station lixiviats	52 300,00	5,44%
Divers	20 530,00	2,13%
Plateforme déchets verts	150 000,00	15,59%

- M. DUCHESNE demande des précisions au sujet de la plateforme de broyage des déchets verts prévue dans les dépenses d'investissement. Il s'agit exclusivement de la plateforme du site de Treffieux afin de traiter les souches issues du territoire du SMCNA et les déchets verts du site. A ce propos, un dossier pour recevoir la DETR pour ce projet a été déposé au mois de janvier auprès de la sous-préfecture. Le SMCNA n'a pas encore reçu de réponse.

- M. DURAND X. demande à quoi renvoit les sigles Eco-mobilier et Eco-DDS. Il s'agit respectivement d'eco-organismes chargés de récolter les participations des consommateurs de meubles et de Déchets Dangereux Sépciaux des ménages. Ensuite, une somme est versée aux organismes qui récoltent et traitent ces déchets.

- M. COMBE interpelle le Comité au sujet de la baisse de tonnages qui n'engendrent cependant pas la diminution des charges à caractère général. Au contraire, elles augmentent.

- M. GABILLARD rappelle que ces charges augmentent mécaniquement par les hausses d'impôt conjuguées de la TVA et de la TGAP mais aussi des révisions de prix des prestations qui représentent une grande majorité de nos dépenses (compte 611). De plus, la réalisation des équipements comme les casiers ne peut pas être différée car la diminution du tonnage n'est pas suffisante pour cela et surtout la création d'alvéoles ne peut pas se faire a n'importe quelle période de l'année et donc doit être bien souvent anticipée.
De plus, même après la fermeture du site celui-ci nécessitera des charges pour la post-exploitation. Par ailleurs, il souligne que notre coût de traitement est dans les moins élevés des collectivités « riveraines » et que ce prix est conforme au prix moyen constaté en France pou l'enfouissement.

- M. POSSOZ ajoute qu'il était donc bien pertinent de ne pas exploiter 2 sites en même temps.

- M. DURAND JL. préconise par la suite de retravailler les contrats (indexation…) afin de faire des économies. Par ailleurs, la modernisation du centre de tri permettra de réduire son coût et de la rendre plus efficace au-delà de l'amélioration des conditions de travail des salariés et d'une meilleure valorisation du déchet.

- M. PICARD DESTELAN tient à parler d'un autre levier important : la population. D'autres délégués ajoutent que de ce côté-là une baisse de la population n'est pas à craindre.

- M. DURAND JL précise que les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 6 380 000.00 €.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 500 000.00 €.
Entendu ces présentations et observations, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2014 tel que présenté.

Le Comité Syndical, après présentation et examen, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les participations respectives des différentes communautés de communes.

C – DOSSIERS TECHNIQUES

AVENANT 2 AU LOT 1 DU MARCHE DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES RELATIF AU TRANSPORT DES DECHETS : ORGANISATION DE LA COLLECTE « FERRAILLE » ET MODALITES DE GESTION DES BENNES A CAPOT.

- Le Bureau constate que la mise en place des bennes à capot dédiées à la collecte de la ferraille n'a pas atteint son but étant donné le vandalisme sur les déchèteries. C'est pourquoi, après discussion entre les membres du bureau et décision de la CAO il est proposé au Comité d'arrêter la location de ses bennes à la société BARBAZANGES TRI OUEST.
- De plus, une expérimentation pour collecter ce gisement certains jours dédiés va être mis en place sur le territoire de la CCEG.
- Compte-tenu de ces décisions, un avenant doit être signé avec la société titulaire du marché.

A l'unanimité les membres du Comité autorisent le Président à signer ce avenant.

RESILIATION DU LOT 9 AU MARCHE DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE DECHETERIES RELATIF AU BROYAGE DES DECHETS VEGETAUX DE DECHETERIES SUR PLATEFORMES AGRICOLES

- Cette prestation existe depuis maintenant 8 ans sur le territoire de la CCEG. Auparavant, ce marché était détenu par une entreprise avec laquelle les prestations étaient réalisées convenablement. Cependant, le titulaire du nouveau marché en vigueur depuis le 1/1/2012 ne répond pas au cahier des charges. La CCEG estime que la nouvelle société Ecosys est inadaptée pour cette prestation et ne dispose pas du bon matériel.

- C'est pourquoi, sur proposition de la CCEG le Président propose au Comité de résilier le marché. Une nouvelle consultation sera lancée, cependant, on peut craindre une augmentation du prix de la prestation.

A l'unanimité les membres du Comité autorisent le Président à signer cet avenant.

AVENANT AU MARCHE DE CREATION DES ALVEOLES RELATIF AU BIOGAZ

- Avant d'aborder la question de l'avenant, le Président souhaite faire un point sur le problèmes des odeurs ressenties à Treffieux en particulier depuis la mise en place de la gestion de la cogénération du biogaz. De nombreuses plaintes des habitants ont été déposées au SMCNA. Cependant, cela est du ressort de l'entreprise titulaire de la délégation de service public : BIOGAZ INVEST TREFFIEUX (filiale d'ECONERPHILE). Tout de même, le SMCNA n'est pas resté sans rien faire puisque des investissments complémentaires ont été réalisés sur les équipements (purges, nouveaux drains, …), des informations ont été transmises aux communes environnantes et bien sûr des mises en demeure ont été envoyées au concessionnaire. Une étude complémentaire sur les odeurs mais aussi sur le rique sanitaire va être prochainement lancée.

- L'avenant est d'autant plus nécessaire qu'il faut investir jusqu'au bout pour ne pas qu'on nous reproche de ne pas avoir tout essayer pour lutter contre ces désagréments.

M. PICARD DESTELAN se demande si l'avenant est justifié au regard de la mission. Il l'est puisqu'il s'agit d'une extension qui permettra de mieux capter les biogaz.

- Le Président précise qu'un même avenant sera passé pour la prochaine alvéole. Il rappelle que le marché de construction des alvéoles a été lancée antérieurement à la mise en place de la cogénération des biogaz c'est pourquoi l'équipement doit être modifié.

GESTION DES SURPLUS D'EMBALLAGES :

- Le Président rappelle que suite à la mise en place de la redevance incitative dans 3 communautés de communes sur 5 et à la politique de prévention des déchets en général, la quantité d'emballages à trier sur le territoire du SM CNA a fortement augmenté depuis 2012 de 2300 tonnes à 3000 tonnes/an, soit 700 tonnes en plus.
- En parallèle, la CCEG a mis en place une collecte en porte à porte en sac des emballages, ce qui modifie la répartition entre le vrac et les sacs et les conditions d'ouverture des sacs pour l'exploitant (de 40 % à 70 % de sacs à ouvrir). Cette proportion ne permet plus à l'exploitant d'utiliser l'ouvreur de sac en place sur engin roulant. Le Syndicat a donc recherché à améliorer cette gestion.
La première étape a été de consulter l'exploitant du site. Aucune solution probante n'ayant été trouvée une analyse pour externaliser une partie du tonnage a été menée (environ 700 tonnes a trier a l'extérieur).
- Le Président insiste sur le fait qu'il s'agit d'une gestion temporaire avant la modernisation du centre de tri et aussi de la modification de la collecte de la CCEG, en bac plutôt qu'en sac (étude en 2014-15).
- LA CCEG a signé un avenant avec son prestataire afin d'avoir un chiffrage pour chaque site de tri potentiel afin de garantir une maitrise des coûts de transport. Dans ce cadre, Une convention devra être signée avec la CCEG afin de garantir par le Syndicat les éventuels surcouts de transports et les éventuelles pertes de recettes de reprise des produits dans le cadre du contrat Eco-emballages pour la CCEG.
En parallèle, le Bureau propose la signature d'une convention d'entente avec le SIRDOMDI, syndicat voisin du 49, qui a modernisé son centre de tri en 2013. Il peut recervoir jusqu'à 6000 t/an (3 400 000 € d'investissement). Produisant 3000 tonnes /an il recherche donc des tonnages d'emballages ménagers a trier mais aussi à optimiser la gestion de ses refus de tri a moindre coût.
Par conséquent, la convention d'entente entre nos deux structures publiques de compétences similaires permettrait d'échanger des prestations a prix de revient selon les conditions détaillées ci-après :

SIRDOMDI	SMCNA
Tri sur le centre de tri public de St Laurent des Autels **d'au minimum 700 tonnes** d'emballages en sac	**Enfouissement** de minimum 600 tonnes de refus de tri d'emballages issus du centre de St Laurent des Autels, dont environ 120 tonnes issus des 700 tonnes à trier pour le SMCNA.
Prix de revient facturé par le SIRDOMDI **: 194 €/tonne**	Prix de revient facturé par le SMCNA **: 80 € /tonne**

Le tri des déchets d'emballages de laCCEG pourrait commencer dès le 3/3/2014 mais la réception sur notre site des refus du SIRDOMDI ne pourrait débuter qu'en avril à TREFFIEUX.

A l'unanimité les membres du Comité autorisent le Président à signer :

- la convention avec la CCEG lpour l prise en charge des éventuels surcouts de transport et les éventuelles pertes de recettes de valorisation
- la convention d'entente avec le SIRDOMDI pour le tri sur le centre de tri de Saint – Laurent des Autels de minimun 700 tonnes provenant du gisement collecté sur la CCEG et la réception sur le site des Brieulles de minimum 600 tonnes de refus de tri des emballages ménagers provenant de ce centre de tri.

D – QUESTIONS DIVERSES

PLASTIQUES DURS

Une expérimentation de collecte en déchèteries des plastiques durs a été réalisée en 2013. Cependant, étant donné le mauvais tri dû à la nature des plastiques qui est très variée et le surcoût de traitement pour le syndicat il a été décidé de supprimer cette collecte peu concluante à partir du 1er mars 2014.
La mise en place de l'éco-organisme ECO-MOBILIER pourra prendre en partie la relève sur 3 déchetteries du territoire à partir de juin 2014 puis progressivement sur les autres déchetteries.

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE CALLISTO POUR L'EXPLOITAITON DE LA STATION DE TRAITEMENTDES LIXIVIATS

- M. THAUVIN rappelle qu'un protocole transactionnel a été signé avec l'entreprise CALLISTO afin qu'elle nous montre le bon fonctionnement de la station, sur 6 mois.
- Callisto va former un électro mécanicien pour faire fonctionner cet outil complexe en garantissant le respect des normes de rejets mais aussi en permettant d'obtenir le débit de traitement annoncé, soit 40 m3/jour.

Le vice -Président précise que le Syndicat remboursera une partie des charges de fonctionnement à Calisto à la seule condition du respect de ses engagements tant quantitatif que qualitatif.

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire, Le Président,

Alain PICARD DESTELAN Claude GABILLARD

COMITÉ SYNDICAL du 27 MAI 2014

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / Mme THEVENIAU / M. POSSOZ / M. CALO / M. HERROUET / M. RENAUD / M. GAUDIN	CCRN
M. MAINDRON / M. NAUD / M. OUVRARD / M. BORIE	CCEG
M. GABILLARD / M. BROUSSARD / M. MEIGNEN / M. PECOT / M. SEEMAN	CC PSG
M. THAUVIN / M. GAUTHIER / Mme LEROUX / M. MAILLARD / M. MANAC'H / Mme BENOIT MARTIN	CCLS
M. BLANDIN / M. BUF / M. FLIPPOT / Mme CAMELIN *(Mme FREDOUELLE, excusée, a donné pouvoir à M. BUF)*	CCRB
Total présents : 26 élus, 26 votants	
Mmes NOEL / LOGODIN / CERTAIN / FONTAINE / DAUSQUE / LEBORDAIS/ M. CARRE	SMCNA
Mme TRIKI	CCLS
Mme LUCAS	CCEG

Absents ou Excusés : Mmes CHAILLEUX, FREDOUELLE, CHASSE, DANET, MM. BESSON, BEZIER, PELE
Suppléants absents ou excusés : 0

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 26 présents). Mme. LEROUX est désignée secrétaire de séance.

1) Accueil, historique, présentation de la structure et rétrospective du dernier mandat par M. GABILLARD, Président du SMCNA

2) Installation du Comité syndical

M. GABILLARD, président du SMCNA pendant le mandat 2008-2014 procède à l'appel des délégués convoqués et les déclare installés dans leur fonctions. Puis il présente la structure du syndicat en prenant pour support un diaporama (cf. pièce jointe).

M. GABILLARD, remercie les vice-présidents et l'équipe technique pour les 6 ans écoulés.

Mme THEVENIAU en tant que membre du Comité syndical et au nom de tous les membres du Comité remercie l'équipe du syndicat qui a su répondre à leurs questions relatives à l'activité du syndicat.

M. GABILLARD appelle donc le doyen de l'assemblée, M. SEEMAN à venir présider l'élection du nouveau Président du SMCNA.

Mme THEVENIAU et M. BUF et sont désignés assesseurs.

3) Election du Président (cf : PV de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau)

2 candidats se présentent : M. NAUD et M. POSSOZ, tous deux anciens vice-présidents du Syndicat.

A la suite du vote et du dépouillement M. NAUD est déclaré élu Président du SMCNA.

4) Désignation des membres du Bureau et élection des Vice-présidents

*** Détermination de la composition du Bureau**

*** Détermination du nombre de délégués qui siègeront au Bureau**

M. NAUD, nouveau Président du SMCNA souhaite un Bureau mensuel et restreint composé d'un Président et de 4 vice-présidents.
Il rappelle les dossiers qui seront à mener à bien durant ce mandat :

Mme THEVENIAU, propose que le bureau se compose de 2 représentants par communautés de communes (soit 1 président + 4 vice-présidents + 5 délégués au bureau)
Mme JAMIN ajoute que 2 représentants par communauté de communes permettront d'enrichir les échanges.

M. MANAC'H propose 6 vice-présidents au vu du nombre de dossiers techniques à suivre durant ce mandat.

Cependant, des délégués avancent le fait que s'il y a 6 vice-présidents l'équité entre les communautés de communes ne sera pas respectée.

o Désignation du nombre de Vice-présidents

o Détermination du nombre de délégués qui siègeront au Bureau sans être vice-président.

Un vote à main levée est donc mis en place :
- Proposition 1 : 1 Bureau restreint composé du Président et de 4 vice-présidents.
- Proposition 2 : 1Bureau composé du Président de 4 vice-présidents et 5 délégués.

A 21 voix contre 5 la proposition n°2 est adoptée.

*** Election des Vice-présidents (cf. : PV de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau)**

- Election du premier vice-président :

Mme THEVENIAU souhaiterait qu'étant donné que le site de Treffieux se situe sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Nozay que le 1er vice-président soit un délégué de la CCRN.

Mme JAMIN se porte candidate au poste de 1er vice-président. Ancienne vice-présidente en charge de l'environnement de la communauté de communes de la Région de Nozay, elle a mis en place la redevance incitative. Elle souhaite désormais s'impliquer dans le traitement des déchets.

A la suite du vote et du dépouillement Mme JAMIN est déclarée élue 1er vice-présidente du SMCNA.

- Election du deuxième vice-président :

M. PECOT propose que le mandat de deuxième vice-président puisse être divisé en 2 périodes. La première d'une durée de 3 ans qui verrait M. GABILLARD au poste de 2ème vice-président. Puis au bout de 3 ans, M. PECOT le remplacerait. Ce dernier, vice-président en charge de l'environnement à la communauté de communes de Pontchâteau St Gildas des Bois serait légitime pour siéger au SMCNA cependant sa charge actuelle de travail ne lui permet de s'engager dans cette fonction.

Le Président l'informe qu'il n'est pas possible de prévoir ça par délibération. Le 2ème vice-président est élu jusqu'à la fin du mandat, sauf démission. Dans ce cas, une nouvelle élection aura lieu à laquelle M. PECOT pourra se présenter.

M. GABILLARD se porte candidat au poste de 2ème vice-président.

A la suite du vote et du dépouillement M. GABILLARD est déclaré élu 2ème vice-président du SMCNA.

- Election du troisième vice-président :
2 candidats se présentent : M. THAUVIN et M. MANAC'H.
M. THAUVIN explique qu'il était déjà vice-président au cours du dernier mandat en charges des lixiviats et a toujours été très assidu aux réunions du SMCNA. Il a mis en place la redevance incitative sur le CCLS.
M. MANAC'H est vice-président en charge de l'environnement à la communauté de communes de Loire et Sillon. Par ailleurs, M. MANAC'H se sent concerné en tant que Maire de Malville, étant donné que l'emplacement du futur site d'enfouissement se situe à 1km5 de sa commune.

A la suite du vote et du dépouillement M. THAUVIN est déclaré élu 3ème vice-président du SMCNA.

- Election du quatrième vice-président :

M BUF se porte candidat au poste de 4ème vice-président : maire de Blain et 1er Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable à la communauté de communes du Pays de Blain, il aura également la redevance incitative à mettre en place.

A la suite du vote et du dépouillement M. BUF est déclaré élu 4ème vice-président du SMCNA.

*** Elections des autres membres du bureau (cf : PV de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau)**

A l'unanimité, les délégués du SMCNA décident d'élire à main levée les autres membres qui siégeront au Bureau s'il un seul candidat par CC.

- Pour la communauté de communes du Pays de Blain : M. FLIPPOT se porte candidat et est élu à l'unanimité.

- Pour la communauté de communes de Loire et Sillon : M. MANAC'H et Mme LEROUX se portent candidats. Un vote à bulletin secret est donc organisé.
A la suite du vote et du dépouillement Mme LEROUX est déclaré déléguée du Bureau du SMCNA.

- Pour la communauté de communes de la Région de Nozay : M. HERROUET, conseiller municipal de la commune de Treffieux se porte candidat et est élu à l'unanimité.

- Pour la communauté de communes de Pontchâteau St Gildas des Bois : M. PECOT se porte candidat et est élu à l'unanimité.

- Pour la communauté de communes Erdre et Gesvres : M. OUVRARD se porte candidat et est élu à l'unanimité.

5) Date des prochaines réunions

Bureau le 16 juin 2014 à 20h à Nozay (communauté de communes, Salle Gruellau, 2ème étage)
Comité le 23 juin 2014 à 18h à Blain (mairie, salle du conseil)

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire, Le Président,

Fabienne LEROUX Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL du 23 JUIN 2014

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / Mme THEVENIAU / M. POSSOZ / M. CALO / M. HERROUET / M. RENAUD	CCRN
M. BESSON / MME CHAILLEUX / M. NAUD / M. BORIE	CCEG
M. GABILLARD / M. MEIGNEN / M. PELE / M. PECOT / M. SEEMAN	CC PSG
M. THAUVIN / M. GAUTHIER / Mme LEROUX *(M. MAILLARD, excusé, a donné pouvoir à Mme LEROUX)*	CCLS
M. BLANDIN / M. BUF / Mme CHASSE / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE	CCRB
Total présents : 23 élus, 24 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / Mme DAUSQUE / M. CARRE / M. BACONNAIS	SMCNA
Mme TRIKI	CCLS
Mme LUCAS	CCEG

Absents ou Excusés : Mme DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H, BROUSSARD
Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mme BENOIT MARTIN, Mme CAMELIN,
Le quorum est atteint (quorum : 15 – 23 présents). M. BESSON est désigné secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 mai 2014.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 27/05/2014.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Avancement de grade agent administratif**

Le Président propose au Comité de valider l'avancement de grade de l'agent administratif du SMCNA par ancienneté. Passage du grade d'agent administratif 1ère classe à adjoint administratif principal 2ème classe.
A l'unanimité, le Comité adopte la modification du tableau des effectifs.

- **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Aucune liste n'a été déposée au SMCNA. M. POSSOZ, demande si ce n'est pas plus simple que ce soit les vice-présidents pour une question d'organisation.
Le Président est membre de droit de la CAO.
La liste proposée au vote est la suivante :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme JAMIN	Mme CHAILLEUX
M. GABILLARD	M. CALO
M. THAUVIN	M. PECOT
M. BUF	M. FLIPPOT
M. POSSOZ	M. GAUTHIER

M. NAUD désigne MM. BUF et FLIPPOT pour assurer la fonction d'assesseurs
La liste est élue à l'unanimité.

- **Remplacement du membre du Bureau de la Communauté de Communes Loire et Sillon (CCLS)**

Mme LEROUX, déléguée CCLS porte à connaissance du Comité les raisons de sa démission. Elle explique que lors de l'élection des membres du Bureau au dernier Comité elle avait été prise au dépourvu et n'avait pas

mesuré l'ampleur de la tache. D'ailleurs, les bureaux municipaux de la mairie de Savenay ont lieu le lundi comme les réunions du SMCNA.
M. le Président accepte sa démission et demande aux délégués de la CCLS de désigner un nouveau représentant au Bureau du SMCNA. M. GAUTHIER se porte candidat. Il rappelle au Comité qu'il a acquis de l'expérience grâce à son assiduité lors des Comités du dernier mandat puisqu'il était délégué suppléant de la CCLS au SMCNA de 2008 à 2014.
A l'unanimité M. GAUTHIER est désigné membre du Bureau du SMCNA.

- **Délégations du Comité au Président**

Afin de faciliter le fonctionnement du SMCNA, le Comité Syndical peut confier au Président le pouvoir de prendre des décisions sur certaines affaires syndicales et ainsi de raccourcir les délais. M. le Président propose donc au Comité de lui confier ces délégations :

DOSSIERS
Affaires financières
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, passage des emprunts de taux variable à taux fixe
Réalisation d'avances de trésorerie auprès d'un organisme bancaire (ouverture d'une ligne de trésorerie)
Demande de subventions d'investissement et d'exploitation auprès des différents organismes
Marchés publics
Décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de tous marchés, de fournitures, de services et de maîtrise d'œuvre passée selon la procédure adaptée, en application l'article 28 du Code des Marchés Publics.
Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, dont le montant est inférieur à 207 000,00 € HT.
Prendre toute décision relative à la conclusion des avenants et protocole d'accord aux marchés pour lesquels le Président a reçu délégation
Affaires juridiques
Conclusion des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes
Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
Conclusion de toutes conventions de transaction au sens de l'article 2044 du Code civil
Régler les conséquences dommageables aux accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SM CNA, dans la limite maximale de 10.000€ par sinistre
Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

Concernant les marchés publics, Mme THEVENIAU s'interroge sur le choix du montant de 207 000,00€ HT. Ce prix est fixé par le code des marchés publics pour les marchés de services et fournitures. Pour les marchés de travaux ce montant peut s'élever à 5 186 000,00 € HT mais le Président souhaite maintenir sa délégation jusqu'à 207 000.00 €. M. THAUVIN, estime que pour les marchés importants il est nécessaire de revenir devant le Comité.
A l'unanimité, le Comité accepte de confier ces délégations au Président.

B) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Rapport d'activité 2013**

Un condensé du rapport d'activité 2013 est présenté aux membres du Comité (Cf. Pièce annexe au compte-rendu pour les absents et excusés).

Mme FREDOUELLE souligne l'importance de la communication des consignes de tri aux enfants et invite les collectivités à poursuivre la sensibilisation des jeunes. M. THAUVIN ajoute que la CCLS par exemple subventionne la location des cars affrétés pour les visites du site à TREFFIEUX.
Le parcours pédagogique qui a été mis en place en 2013 a devenu plus attrayant pour les enseignants.
Il est rappelé au Comité que le site reçoit environ 1 000 personnes par an dont 95% de scolaires. Par ailleurs, les portes-ouvertes sont un autre créneau pour découvrir le site. En 2015, on fêtera les 20 ans du site, à cet effet des journées spéciales seront consacrées à ces visites.
M. POSSOZ rappelle qu'au début du dernier mandat des caractérisations des déchets ont eu lieu avec les élus ce qui a permis de poursuivre et renforcer la communication dans les gestes de tri. Il s'agissait de l'opération MODECOM (Caractériser la composition des ordures ménagères résiduelles, trier et classer les déchets par catégories (fermentescibles, plastiques, papiers …)).
Dans un premier temps, M. NAUD propose aux membres du Comité de visiter le site et le centre de tri. Des dates seront proposées prochainement.
Concernant les papiers journaux magazines (PJM) collectés sur le territoire, ceux-ci ne transitent pas par le centre de tri mais sont aiguillés directement des communautés de communes au repreneur (PAPREC à St Herblain).
Pour les gravats collectés en déchèteries, une nouvelle filière de valorisation est en place depuis 2013 sur le site. Les gravats sont criblés et concassés sur le site est analysés par lot.
Ils sont actuellement partiellement utilisés :

- Sur le site, pour la couverture hebdomadaire des déchets dans l'alvéole en exploitation. Cette valorisation dans l'alvéole est limitée à 20 % des tonnages annuels enfouis (limitation de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP) et enfouissement au maximum des déchets ménagers et non pas des gravats).
- A l'extérieure, pour du remblai ou de la stabilisation de plate-forme.

D'autres débouchés sont d'ores et déjà à l'étude et seront présentés lors d'une prochaine réunion.

La directive déchet de 2008 visait 50% de recyclage des déchets ménagers en 2020. Pour le syndicat le but est atteint. Des élus se demandent si la directive était assez ambitieuse. Cependant, des disparités dans les territoires sont à observer notamment dans les villes.
Pour conclure, M. NAUD remarque que les chiffres du SMCNA vont dans le bon sens.

Le Comité valide à l'unanimité le rapport d'activités 2013 du SMCNA.

- **Station de traitement des lixiviats**

M. THAUVIN en charge de la problématique lixiviats présente au Comité un historique du traitement des lixiviats sur le site des Brieulles : location d'une unité mobile ponctuelle, puis contrat de traitement des lixiviats avec la société OVIVE.
Début 2011, le syndicat signe un marché avec l'entreprise CALLISTO et devient propriétaire en 2012 d'une station de traitement des lixiviats. La mise en service intervient en avril 2012. Au départ, la station est exploitée en régie. Or, l'exploitation s'est révélée extrêmement chronophage et gourmande en consommables (réactifs, eau et électricité) alors même qu'elle ne traitait pas la quantité prévue dans l'offre (40m^3/jour). Après de nombreux échanges entre le SMCNA et CALLISTO il est décidé fin 2013 de signer un protocole transactionnel avec l'entreprise : cette dernière doit prouver que la machine peut répondre aux prérogatives du marché dans un délai de 6 mois. La fin du protocole est fixée au 31/07/2014.
Or la station traite en moyenne 30m^3 seulement depuis le 19/05/2014. CALLISTO n'est pas rémunéré depuis janvier, il devait l'être dans le cas ou il atteignait l'objectif de traitement des 40m$^{3.}$
En parallèle, un audit a été commandé au cabinet ANTEA. Une présentation de son travail sera exposée au BUREAU le 30/06/2014.
D'ici le 31 juillet, la question est donc savoir si le syndicat peut :

- continuer avec cet outil étant entendu qu'à ce jour les périodes ou les objectifs quantitatifs ont été atteints de manière très limitée. Dans ce cas le mode de gestion sera aussi à définir (régie ou marché public) et il faudra préciser les capacités réelles de l'outil et maitriser les coûts d'exploitation en intégrant le fait que des investissements complémentaires seront nécessaires.

- stopper le traitement avec cette machine. Si le protocole prend fin et que le syndicat décide de ne pas garder la station un remboursement sera demandé à CALLISTO, ce que n'envisage pas du tout ce dernier. Un règlement amiable du litige sera amorcé, s'il n'aboutit pas il est évident que ce problème débouchera sur un litige juridique.

Une rencontre est prévue avec CALLISTO le 31/07/2014. Ainsi, le soir même lors du Comité, le Président présentera la décision qu'il aura pris en vertu de sa délégation.

M. CALO se demande quel volume et quelle surface la station doit-elle traitée. Les alvéoles déjà exploitées représentent environ 8 hectares, et ont déjà reçu environ 400 000 tonnes d'ordures ménagères. Cependant ce sont les alvéoles en exploitation qui produisent le plus de lixiviats car elles ne sont pas encore couvertes, soit une surface ouverte de 5000 m3.

- **Centre de tri : projet d'étude pour sa modernisation**

M. NAUD souhaiterait lancer une consultation pour un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet d'étude de modernisation du centre de tri. La technicité et la charge de travail des agents ne permettent pas de réaliser ce dossier en interne.

A l'unanimité, le Comité autorise le Président à lancer cette consultation.

- **Emplacements réservés : Acquisition d'une maison à Saint-Gildas des Bois**

M. le Président rappelle aux membres du Comité que chaque communauté de communes adhérente au SMCNA en concertation avec le syndicat a déterminé sur son territoire un emplacement réservé pour un futur centre de traitement des déchets.
L'emplacement de la CCPSG est inscrit au SCOT mais la commune de Saint-Gildas des Bois n'a pas encore révisé son PLU. Le Maire s'est engagé à le faire rapidement.
Cependant le syndicat a été averti par le notaire des propriétaires habitant sur le futur emplacement réservé de la Communauté de communes de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, de la vente de la partie bâtie au lieu dit Kersousac.
Il s'agit d'une maison à usage d'habitation et de dépendances non attenantes (deux garages et un puits).
L'ensemble édifié sur une parcelle de terrain de 6 036m², à prendre dans un plus grand ensemble actuellement repris au cadastre rénové de la commune sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
YE	24	Kersousac	01 ha 10 a 42 ca

Le montant de cette vente s'élève à 170 000.00€, hors frais de notaires.
Il ne s'agit pas d'un droit de préemption du SMCNA.

M. POSSOZ se demande si la SAFER a donné un avis. Le notaire a purgé le droit de préemption de la SAFER.
Un compromis a déjà été signé avec des acquéreurs qui souhaiteraient désormais se retirer de la vente après la connaissance de cet emplacement réservé. M. POSSOZ propose alors d'essayer de baisser le prix de la vente.
Le Bureau souhaiterait acquérir ce bien afin de pouvoir conserver cet emplacement réservé.
Les élus réaffirment le fait que ce sera d'abord à Savenay que se réalisera le prochain site mais Mme THEVENIAU ajoute que ce serait un acte symbolique pour les successeurs du syndicat. L'exploitation de cet emplacement n'aura lieu que dans minimum 40 ans ce qui permet en attendant l'exploitation agricole des terres. Par ailleurs, la maison peut être louée ce qui permettra de rembourser les échéances du prêt qui sera signé à cet effet.
Afin de respecter la procédure, Le Président signale qu'il est en attente de l'avis des domaines.
Par conséquent, un accord de principe est donné par le Comité pour poursuivre les démarches d'acquisition ce bien par le Syndicat.
Le Comité délibèrera sur la question de l'acquisition lors du prochain Comité le 31/07/2014.
Un tour de table est réalisé pour savoir si le quorum sera atteint le 31/07/2014.

- **Emplacements réservés : reprise des principes, actions du SMCNA et engagements des collectivités adhérentes.**

Le Président souhaite que chaque collectivité réaffirme son engagement pour la Charte des principes, actions du SMCNA et engagements des collectivités adhérentes réalisé en 2010. M. THAUVIN soutient cette idée et ajoute qu'il est important que les nouveaux élus prennent conscience de l'importance des enjeux de cette Charte.
Le Président invite les communautés de communes à délibérer pour le mois d'octobre.
Mme THEVENIAU insiste sur l'importance d'un site « à taille humaine » et ajoute qu'il y a aussi la question du coût. Le site doit être économiquement viable pour le SMCNA.
C'est d'ailleurs pour cette raison que l'idée d'exploiter deux sites en même temps à été abandonnée en 2010.

Les communautés de communes qui n'ont pas encore d'emplacement réservé inscrit dans leurs documents d'urbanisme sont invitées à remédier à cette lacune au plus vite. C'est notamment le cas de la CCRB et de la CCPSG (vu ci-dessus). L'emplacement de la CCRB a été supprimé par le Préfecture étant donné l'existence de la zone NATURA 2000 à proximité (Forêt du Gâvre). Les délégués de la CCRB informent que cette question sera mise à l'ordre du jour de leur conseil communautaire prochainement.

C) DOSSIERS FINANCIERS

- **Indemnités du Président et des Vice-présidents**

M. NAUD propose de maintenir le taux des indemnités du Président et des Vice-présidents :

	Président		**Vice-président**	
Population totale	**Taux maximal** (en % de l'indice 1015)	**Indemnité brute** (montant en euros)	**Taux maximal** (en % de l'indice 1015)	**Indemnité brute** (montant en euros)
100 000 à 199 999	35.44	1 347.24	17.72	673.62

	Taux (%)	**Montant Brut**
Président	25	950.36
1er vice-président	12	456.17
Du 2ème au 4ème vice-président	10	380.14

Mme THEVENIAU s'interroge sur la différence entre le 1er et les autres vice-présidents et propose que les 3 autres vice-présidents profitent du même taux. M. NAUD rappelle que la première vice-présidente dispose de la délégation de signature du Président et qu'elle sera plus souvent sollicitée que les autres vice-présidents d'autant plus qu'elle est déléguée de la CCRN siège administratif du syndicat.
M. POSSOZ, ancien 1er vice-président confirme les propos du Président.
Le Comité approuve à l'unanimité les taux proposés

- **Indemnité de la Trésorière**

Le Président invite le Comité Syndical à examiner le taux de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, soit à Madame Maryse PIVAUT, Trésorière de Derval.
Après une installation de la Trésorière difficile en début d'année due à la période chargée des budgets, cette dernière semble aujourd'hui pouvoir répondre plus rapidement.
Plusieurs délégués souligne l'absurdité de cette indemnité et encourage les maires à écrire au législateur. Ils proposent également de voter le taux à 50% et de revoir l'année prochaine.
Il est cependant décidé de voter le taux à 100% mais de revenir chaque année devant le Comité afin de déterminer ce taux.
Les élus insistent sur le fait qu'il ne faut pas que les services hésitent à la solliciter pour des conseils.
Le taux est votée à 21 voix pour et 3 abstentions.

- **Remboursement des collectivités pour un trop perçu**

Une erreur de calcul présente dans la base du tableau de gestion des tonnages a engendré une surfacturation du SMCNA aux Communautés de Communes des rotations dites « exceptionnelles » (collecte le samedi matin). Après une réunion de travail en avril sur le sujet avec M. DURAND, ex VP aux finances, il a été décidé de calculer le trop perçu depuis 2008, début de mandat de l'équipe en place.
Etant donné la complexité de la tache pour la Trésorerie une moins value des participations de 2014 pourra avoir lieue. Des discussions sont actuellement en cours avec la Trésorière.
On rappelle aux membres du Comité que ce trop perçu a servi au budget du SMCNA et a permis dans un sens de ne pas augmenter d'autres participations. C'est pourquoi, nécessairement pour le budget 2015 il faudra probablement abonder pour couvrir ces charges.

A l'unanimité, les membres du Comité autorisent le remboursement de la surfacturation des rotations dites « exceptionnelles » sur les participations 2014.

- **Décision modificative n°1**

Afin de payer :
- les travaux exceptionnels réalisés pour lutter contre les odeurs,
- l'achat de la maison à St Gildas des Bois
- les consignes des réactifs
- les prestations du contrat avec ESPOIR pour l'entretien du site

Une décision modificative du budget doit être votée.
Concernant les travaux contre les odeurs, le SMCNA payera 50% des travaux. Un protocole à cet effet doit être signé avec ECONERPHILE responsable de la cogénération. M. HERROUET et M. RENAUD élus de TREFFIEUX relate une nette amélioration de la situation mais aussi la persistance des odeurs certains jours malgré tout, et les jours passés avec ces odeurs terribles. Ils se demandent comment est-ce possible que cela arrive alors que ces entreprises sont censées être spécialisées dans leur domaine.
Un contrat avec l'association ESPOIR a été signé pour permettre qu'un agent d'entretien viennent réaliser des petits travaux sur le site. Une DM doit donc être réalisée. M. POSSOZ pose la question du recrutement de cette personne en contrat d'insertion aidé. Les besoins sont, à ce jour, trop ponctuels pour penser à la recruter complètement.

Décision modificative n°1 COMITE SMCNA du 23/6/2014				
Objet	**Dépenses de fonctionnement**		**Recettes de fonctionnement**	
Contrats avec Association ESPOIR pour entretien du site	Compte 022 Dépenses imprévues	-7 000,00		
	Compte 6218 Autre personnel extérieur	7 000,00		
Remboursement des CC pour surfacturations des rotations exceptionnelles	Compte 673	94 757,80		
	Compte 611	- 94 757,80		
TOTAL		**0,00**	**TOTAL**	**0,00**

Objet	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses pour les consignes des réactifs pour la station de traitement des lixiviats	Compte 675	33 000,00	Compte 675	33 000,00
Travaux exceptionnels sur ISDND et réseaux biogaz pour la lutte contre les odeurs	Compte 2315	80 000,00	Compte 1641 Emprunt	80 000,00
Acquisition de la maison sur l'emplacement réservé de St Gildas des Bois	Compte 2115	180 000,00	Compte 1641 Emprunt	180 000,00
TOTAL		**293 000,00**	**TOTAL**	**293 000,00**

A l'unanimité, le Comité approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2014.

D) QUESTIONS DIVERSES

- **Calendrier des réunions du SMCNA**

Bureaux :	**Comités :**
30 juin 2014	31 juillet 2014 à 18 H00 à CCRN
22 septembre 2014	6 octobre 2014
27 octobre 2014	15 décembre 2014
24 novembre 2014	9 février 2015
1er décembre 2014	
19 janvier 2015	

La séance est levée de à 20h30.

Le secrétaire, Le Président,

Dominique BESSON Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL du 31 JUILLET 2014 (NOZAY)

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme THEVENIAU / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD / M. GAUDIN	CCRN
M. BESSON / M. BEZIER / MME CHAILLEUX / M. NAUD / M. OUVRARD / M. BORIE	CCEG
M. GABILLARD / M. MEIGNEN / M. PELE / M. PECOT / M. SEEMANN	CC PSG
M. THAUVIN / M. GAUTHIER / M. MAILLARD / M. MANAC'H *(Mme LEROUX excusée, a donné pouvoir à M. MAILLARD)*	CCLS
Mme CHASSE / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE *(M. BUF excusé, a donné pouvoir à M. FLIPPOT)*	CCRB
Total présents : 23 élus, 25 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN	SMCNA

Absents ou Excusés : Mme DANET, JAMIN, LEROUX, MM. MAINDRON, BROUSSARD, CALO, BLANDIN, BUF
Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT MARTIN, Mme CAMELIN,
Le quorum est atteint (quorum : 15 – 23 présents). M. BEZIER est désigné secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 23 juin 2014.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 23/06/2014.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

B) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Station de traitement des lixiviats**

M. le Président rappelle que le SMCNA a signé avec la société CALLISTO, fournisseur de la station de traitement des lixiviats, un protocole transactionnel à effet au 1er février pour une durée de 6 mois. Le bilan des 6 derniers mois et la décision sur l'issue du protocole a eu lieu mercredi 30 juillet. Au préalable, un audit de la station a été réalisé par le cabinet ANTEA qui a mis en relief les dysfonctionnements de la machine. Le procès-verbal de fin de protocole a été présenté à CALLISTO qui a montré son désaccord sur de nombreux points.
C'est pourquoi, sur les conseils de l'avocat du SMCNA, un simple constat de fin de protocole a été réalisé qui sera suivi ultérieurement par l'élaboration d'un PV. Ce constat présente le bilan quantitatif et qualitatif de la station ces 6 derniers mois.
ANTEA assure que la machine peut fonctionner après la réalisation de travaux d'aménagement de l'outil. Une proposition peut-être faite dans ce sens dans lequel CALLISTO modifie sa machine sous les préconisations d'un expert spécialisé. CALLISTO avance les frais d'ingénierie et le SMCNA s'engage à lui rembourser les investissements en cas de réussite qualitative, quantitative et durable.
L'autre solution est de demander le remboursement de la machine à CALLISTO, solution que CALLISTO n'envisage pas financièrement, estimant qu'elle est dans l'incapacité financière de rembourser.
M. HERROUET pose la question de savoir si on peut encore faire confiance à cette entreprise. Pour cette solution, CALLISTO suivra les préconisations d'ANTEA et non les siennes.
La station a donc été mise en arrêt le 31/07.
Les élus reconnaissent que le syndicat n'a pas vraiment le choix s'il ne veut pas perdre le coût de l'investissement initial qui s'élève à la somme de 700 000€ HT.

- **Emplacements réservés : Acquisition d'une maison à Saint-Gildas des Bois**

M. le Président présente l'avis des domaines au Comité qui valide le montant de la vente d'un montant de 170 000€. Le prix n'a pas été négocié ; il correspond au prix demandé par la société venderesse et à l'estimation du service des Domaines.

Le Comité, entérine son accord de principe du 23 juin dernier et à l'unanimité autorise le Président à signer l'acte de vente.

D) QUESTIONS DIVERSES

- **Odeurs persistantes à Treffieux**

Le Président informe le Comité que malgré les travaux les odeurs sont persistantes. Il a signé un arrêté demandant l'arrêt de la cogénération à la société BIOGAZ INVEST TREFFIEUX et un retour au brulage des biogaz par la torchère.
Il fait part également d'un courrier de la Mairie de Treffieux réitérant sa demande d'indemnisation pour préjudice subi et également l'appui du syndicat pour les travaux de construction d'un barreau routier pour dévier du centre bourg les camions qui vont au centre d'enfouissement.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire,

Joseph BEZIER

Le Président,

Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL du 6 OCTOBRE 2014 (SAVENAY)

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD / M. GAUDIN	CCRN
M. BESSON / M. BEZIER / M. NAUD / M. OUVRARD / M. BORIE	CCEG
M. GABILLARD / M. PECOT / M. SEEMANN	CC PSG
Mme DANET / M. THAUVIN / M. GAUTHIER / M. MAILLARD / M. MANAC'H *(Mme LEROUX excusée, a donné pouvoir à M. MAILLARD)*	CCLS
M. FLIPPOT / M. BLANDIN	CCRB
Total présents : 19 élus, 20 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN	SMCNA
Mme TRIKI	CCLS

Absents ou Excusés : Mmes JAMIN, THEVENIAU, LEROUX, CHAILLEUX, CHASSE, FREDOUELLE, MM. MAINDRON, BROUSSARD, MEIGNEN, PELE, CALO, BUF
Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT MARTIN, Mme CAMELIN,
Le quorum est atteint (quorum : 15 – 19 présents). M. BLANDIN est désigné secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 31 juillet 2014.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 31/07/2014.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Décisions du Président prises en vertu de ses délégations**

Le Président informe les membres du Comité des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 28/07/2014 au 15/09/2014 à savoir :

Date	Tiers	Objet
28/07/2014	BIOGAZ INVEST TREFFIEUX	**Arrêté** : Arrêt des moteurs de la cogénération, retour du brulage des biogaz par la torchère suite à la persistance des odeurs
05/08/2014	CTP ENVIRONNEMENT	**Marché < 207K€ HT** : Traitement mobile des lixiviats Marché à bons de commande
07/08/2014	CREDIT AGRICOLE	**Décision** : Ligne de Trésorerie 500 000.00€

- En ce qui concerne l'arrêt des moteurs de la cogénération, cela n'a pas eu de conséquences sur le montant de la TGAP. Si cela n'avait pas été fait, le SMCNA était susceptible de recevoir une mise en demeure de la part de la DREAL.

- Le traitement des lixiviats par l'unité mobile fonctionne, celle-ci traite en moyenne 3m^3 par heure en continu.

- 3 propositions de banques pour la ligne de trésorerie ont été analysées. L'offre du Crédit agricole a été retenue : Commission engagement : 0.25%, Taux : EURIBOR un mois moyenné + marge 1.50%, frais de dossier 500 €. Pas de commission de non utilisation.

Le Comité Syndical en prend acte.

B) DOSSIERS FINANCIERS

- **Décision Modificative n°2**

M. le Président présente l'objet de la DM.

Décision modificative n°2 COMITE SMCNA du 06/10/2014					
FONCTIONNEMENT					
Objet	**Dépenses de fonctionnement**		**Recettes de fonctionnement**		**OBSERVATIONS**
Contrats avec Association ESPOIR pour entretien du site et des déchèteries	Compte 64131 Rémunérations personnel non titulaire Chapitre 012 Charges de	-3 200,00			Il avait été chiffré un poste de technicien de août à décembre 2014 dans le cas d'un fonctionnement correcte de la station de traitement des lixiviats, démontré dans le cadre du protocole avec CALLISTO).
	Compte 6218 Autre personnel extérieur Chapitre 012 Charges de	3 200,00			
Marché public - traitement mobile des lixiviats	Compte 64131 Rémunérations personnel non titulaire Chapitre 012 Charges de	-300,00			Ces dépenses sont donc ventillées à la fois : 1/ Au même chapitre mais sur un compte différent : sur une mission d'entretien du site par le biais de la convention Espoir (nettoyage lagune 3, accès pole d'information, rangement des cavaliers métaliques de l'ancien réseau biogaz, …) 2/ sur le chapitre 611 prestation pour couvrir une partie de la prestation CTP du marché de traitement mobile des lixiviats .
	Compte 64138 Autres indemnités personnel non titulaire	-5 300,00			
	Compte 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux (charges de sécurité sociale et de prévoyance)	-500,00			
	Compte 6451 Cotisations à l'URSSAF (charges de sécurité sociale et de prévoyance) Chapitre 012 Charges de	-1 300,00			
	Compte 611 Contrats de prestations de services Chapitre 011 Charges à caractère général	7 400,00			
	Compte 611 Contrats de prestations de services Chapitre 011 Charges à caractère général	160 930,33	Compte 023 Virement à la section d'investissement	160 930,33	Diminution des dépenses d'investissement pour diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour payer le traitement mobile des lixiviats.
Remboursement des Pénalités ASD	Compte	89 069,67	Compte 023 Virement à la section d'investissement	89 069,67	Décision du Tribunal administratif : remboursement ASD de pénalités+frais de justice. Diminution des dépenses d'investissement pour diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
TOTAL		**250 000,00**		**250 000,00**	
INVESTISSEMENT					
Objet	**Dépenses d'investissement**		**Recettes d'investissement**		**OBSERVATIONS**
Réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	Compte 2315 Installations, matériels et outillages techniques	-250 000,00	Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	-250 000,00	Diminution des dépenses d'investissement pour diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : Pour payer les pénalités ASD et le marché de traitement mobile des lixiviats
TOTAL		**-250 000,00**		**-250 000,00**	

Les mouvements de crédit sont alimentés d'une part par le poste d'un technicien pour la station de traitement des lixiviats inscrit au budget du SMCNA dans le cas où le protocole aurait été honoré par CALLISTO et d'autre part par la réduction du virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement. En effet, des projets inscrits en dépenses d'investissement qui ne seront pas réalisés d'ici la fin 2014 ont été supprimés afin de réduire le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

A l'unanimité, le Comité approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2014.

Concernant le contrat avec ESPOIR, il sera proposé à M. DANEL de réaliser les menus travaux de la maison acquise par le SMCNA à ST GILDAS DES BOIS au lieu dit Kersoursac pour sa location. Compte tenu de la distance entre sa résidence et le lieu de travail (trajet d'1 heure) des indemnités kilométriques seront payées.

C) QUESTIONS DIVERSES

- **Résultat des contentieux avec ASD (ancien exploitant du site).**

ASD est l'entreprise qui a été exploitante du site de 1995 à 2011. Lorsque la certification ISO 14001 a été mise en place à partir de 2010 la communication s'est rompue progressivement entre le SMCNA et ASD.
En 2011, le SMCNA a appliqué des pénalités et corrigé des factures erronées par réfaction à l'encontre du précédent exploitant du site des Brieulles, la société ASD. Cette dernière a donc déposé des recours devant le tribunal administratif de Nantes afin d'obtenir les remboursements correspondants :

Remboursements demandés par ASD	Objet	Jugement du TA
• Somme de 112 019.77€ *(déduite des prestations en 2011-2012)*	• Erreur sur les montants mensuels reprise par les factures, • Arrêt de la presse OM : baisse du coût d'exploitation non impactée au SMCNA • Pénalités.	• Requête de la société ASD rejetée (la somme de 112Ke n'est pas à rembourser par le SMCNA) • ASD condamnée à rembourser 1 500€ de frais de justice.
• Somme de 87 659.67 € *(déduite des prestations en 2011-2012)*	• Pénalités	• Requête d'ASD acceptée (le SMCNA doit rembourser la somme de 87 659.67€ sur le budget 2014) • SMCNA condamné à rembourser 1500€ de frais de justice.

Le syndicat est condamné pour des erreurs de forme dans les courriers d'application des pénalités.
Cette somme n'a pas été provisionnée dans le budget 2014 c'est pourquoi, le paiement des pénalités de 87K€ est inscrit dans la DM n°2. Le jugement a eu lieu le 29/08/2014. L'appel est de 2 mois. L'avocat du SMCNA ne conseille pas de faire appel. Cependant, le dossier est prêt au cas où la partie adverse ferait appel.
Le Président souhaite également ne pas faire appel et précise que le SMCNA a d'autres affaires en cours. Notamment avec les travaux de construction de l'alvéole A7 qui ont pris énormément de retard. Des pénalités d'un montant de 94 K€ ont donc été appliquées fin 2013 à l'encontre de CHARIER TP et de GEOSCOP (le maitre d'œuvre). Ces 2 entreprises sont revenues vers le syndicat récemment afin de négocier le montant des pénalités.

- **Station de traitement des lixiviats**

M. THAUVIN rappelle que la station de traitement des lixiviats est arrêtée.
A la fin du protocole avec la société CALLISTO, et suite à l'audit de la station par le cabinet ANTEA il a été proposé que CALLISTO modifie sa machine sous les préconisations d'un maitre d'œuvre : CALLISTO avancerait les frais d'ingénierie et le SMCNA s'engagerait à lui rembourser les investissements en cas de réussite qualitative, quantitative et durable.
Aujourd'hui, le SMCNA est dans l'attente d'un chiffrage des investissements à réaliser que les 2 sociétés doivent nous faire parvenir. Un marché de maitrise d'œuvre doit également être lancé afin de désigner un maitre d'œuvre qui pourrait suivre les travaux d'amélioration de la station déterminés par CALLISTO.
CALLISTO a été relancé par le syndicat sans résultat.

- **Odeurs persistantes à Treffieux**

Le Président informe le Comité qu'une réunion avec BIOGAZ INVEST TREFFIEUX a eu lieu le 15 septembre dernier. Le compte-rendu de cette réunion était joint aux convocations des délégués. La société demande une aide financière pour faire les travaux d'amélioration ce qui a été refusé par le syndicat. Le SMCNA a déjà signé

un protocole pour la prise en charge financière d'une partie des travaux sur les réseaux au premier semestre 2014.
Avec le traitement mobile des lixiviats, le niveau des lixiviats dans les casiers va baisser ce qui va peut-être diminuer les odeurs. Cependant, ce niveau ne doit pas diminuer trop vite pour que le niveau de biogaz à traiter ne soit pas trop élevé ce qui génèrerait d'autant plus d'odeurs.
Par ailleurs, le SMCNA ne met plus à l'enfouissement les fines et les gravats qui pourraient générer des odeurs.

Une Commission de suivi de site (CSS) extraordinaire est prévue le 14 octobre. Une réunion publique, pourra également être organisée au mois de novembre à Treffieux après la réalisation des derniers travaux pour lutter contre les odeurs.
Les élus de TREFFIEUX sont préoccupés par le risque sur la santé des habitants. Dernièrement, ils ont eu l'impression que l'odeur n'était pas de l'H2S. Les odeurs sont plus fortes la nuit et le matin, lorsqu'il y a de la brume et peu de vent. Cela dépend de la pression atmosphérique.
Le Président rappelle que le recensement des odeurs est toujours actif ainsi que l'observatoire des odeurs. La location des capteurs H2S est donc prolongée.
Cette question doit être réglée au plus vite, autant pour la commune de Treffieux que pour l'implantation des futurs sites.

- **2015 : 20 ans du site, organisation d'une porte ouverte exceptionnelle**

Le Bureau a donné un avis positif pour l'organisation d'une porte ouverte exceptionnelle du site de TREFFIEUX pour les 20 ans. Le Comité précise qu'il faut être certain d'en avoir fini avec les problèmes d'odeurs. La proposition a été faite d'associer les scolaires. Cependant, pour une question de risques sanitaires certains élus déconseillent cette association.

La séance est levée à 18h55.

Le secrétaire, Le Président,

Fabrice BLANDIN Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL 15 DECEMBRE 2014 (NOZAY)

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme THEVENIAU / Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD / M. GAUDIN	CCRN
M. BESSON / M. BEZIER / M. NAUD / M. BORIE *(M. OUVRARD a donné pouvoir à M. BEZIER)*	CCEG
M. BROUSSARD / M. PECOT / M. PELE *(M. GABILLARD a donné pouvoir à M. NAUD)*	CC PSG
Mme DANET / M. THAUVIN / M. GAUTHIER / M. MAILLARD	CCLS
M. FLIPPOT *(M. BUF a donné pouvoir à M. FLIPPOT)*	CCRB
Total présents : 18 élus, 21 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / Mme FONTAINE / Mme DAUSQUE / M. CARRE	SMCNA

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHAILLEUX, CHASSE, FREDOUELLE, MM. MAINDRON, MEIGNEN, OUVRARD, CALO, BUF, MANAC'H, BLANDIN, GABILLARD
Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT MARTIN, Mme CAMELIN, M. SEEMAN,
Le quorum est atteint (quorum : 15 – 18 présents). M. BROUSSARD est désigné secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 octobre 2014.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 06/10/2014.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Décisions du Président prises en vertu de ses délégations**

Le Président informe les membres du Comité des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 15/09/2014 au 15/12/2014 à savoir :

Date	Tiers	Objet
28/11/2014	BOIS COMPOST	**Marché < 207K€ HT** broyage des déchets végétaux de déchèteries sur plateformes agricoles et plate-forme dédiée
27/10/2014	CREDIT AGRICOLE	**Décision** : Augmentation de la ligne de Trésorerie, passage de 500K€ à 1 000K€

- Marché conclu avec la société BOISCOMPOST : cette dernière a remplacé ECOSYS. Il y a eu 3 offres dont VALDEFIS et EB2V.

- Augmentation de la ligne de trésorerie : nécessité due au retard de paiement des participations, aujourd'hui la situation s'est améliorée, la ligne a été entièrement remboursée

Le Comité Syndical en prend acte.

- **Convention avec la Commune de Treffieux**

Le Président rappelle que le SMCNA et la Commune de TREFFIEUX sont liées par une convention du fait de l'implantation de l'ISDND des Brieulles sur le territoire de la commune.
Suite au renouvellement des assemblées délibérantes et à la remise en cause du calcul de l'indemnité de compensation par les différentes parties et la Trésorerie de Derval, une nouvelle convention a été rédigée en concertation avec la Mairie de Treffieux.
Le Président sollicite alors le Comité afin d'autoriser le Président à signer cette convention. La Convention a été travaillée et validée en Bureau. Concernant le mode de calcul de l'indemnité de compensation, la Commune de Treffieux a présenté également un mode de calcul. La Trésorière a validé les 2 formules. Le Président propose au Comité de garder le mode de calcul validé en bureau :

Indemnité année n = indemnité année n-1 x (indice à la consommation janvier n / indice à la consommation janvier n-1)
Proposition Commune de TREFFIEUX :
Indemnité année n = indemnité de 1999 x (indice à la consommation janvier n / indice à la consommation de janvier 1999).
Pour information, pour 2014, selon le calcul du SMCNA l'indemnité s'élève à 47 532,10€. Selon le calcul de la Mairie de Treffieux l'indemnité s'élève à 48 951.44€.
MM HERROUET et RENAUD, 2 élus délégués de la commune de TREFFIEUX expliquent qu'ils voteront contre cette délibération étant donné que le mode de calcul de l'indemnité n'est pas celui retenu par la commune de Treffieux.
Le Comité approuve la délibération à 19 voix pour et 2 voix contre et autorise le Président à signer la convention.

- **Convention avec la Communauté de communes de la Région de Nozay**

Le Président informe le Comité qu'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels conclue entre le SMCNA et la CCRN existe depuis 2003. La dernière convention triennale arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient donc de la renouveler.
Pour information, le loyer pour les locaux et le matériel s'élève en 2014 à 13 869.48 €.
A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux et du matériel.

B) DOSSIERS FINANCIERS

- **Débat d'orientation budgétaire 2014**

M. le Président présente les grandes orientations budgétaires de l'année 2015. Le diaporama a été transmis avec la convocation.

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) :
Le SMCNA ne bénéficiera pas en 2014 de la réduction de la TGAP liée à la valorisation du biogaz sur le site. La perte est évaluée à 120 000 euros et sera inscrite au budget 2015, c'est pourquoi les dépenses liées à la TGAP augmentent en 2015.
M. POSSOZ se demande pourquoi l'assurance « TGAP » d'ECONERPHILE, souscrite dans le cas où le SMCNA ne bénéficie pas de la réduction TGAP n'est pas déclenchée.
Le Président explique que cette assurance n'est malheureusement valable que dans le cas ou il y a un bris de machine.
Le Président précise qu'il s'agit d'une « double peine » pour le SMCNA, non seulement il a fallu depuis fin 2013 et encore maintenant gérer les problèmes engendrés par les odeurs mais en plus le syndicat ne bénéficiera pas de la réduction de TGAP pour l'année 2014.
M. HERROUET rappelle que les odeurs persistantes sont insupportables pour les habitants de TREFFIEUX. Qu'attend le syndicat pour renvoyer le prestataire ?
Le Président informe Il n'est pas évident de mettre fin juridiquement à une délégation de service public, par ailleurs pour résilier le contrat il faut une faute grave du prestataire.Il est prévu de reprendre contact avec le cabinet d'avocat qui avait assisté le SMCNA au moment de la passation de la DSP. Il faut trouver une solution très rapidement afin de garantir la minoration de la TGAP 2015
Si le SMCNA ne bénéficie pas de la réduction de la TGAP en 2015 alors la taxe sera de 32€ la tonne car le syndicat aura toujours la réduction liée à l'ISO 14 001. Cependant, il s'agira tout de même de 12€/T supplémentaire car avec la réduction du biogaz la TGAP est à 20€ la tonne. La TGAP avec la réduction ISO semble haute en 2015 puisqu'en effet, ce certificat va devenir la norme environnementale et non plus une exception.
Les élus du Comité sont préoccupés par l'évolution de la TGAP.

Traitement des lixiviats :

La station de traitement des lixiviats qui est sur le site est arrêtée depuis le 31/07/2014. CALLISTO n'a pas proposé de projets de reprise assez sérieux. De plus, la station mobile qui a pris le relais a pris du retard dans le traitement. Celui-ci qui devait se terminer fin 2014 arrivera à terme finalement fin février 2015.

Charges de personnel :
Une ligne est prévue au budget 2015 pour des contrats avec l'association ESPOIR afin de réaliser des petits travaux d'entretien sur le site, sur les maisons dont le SMCNA est propriétaire mais également pour renforcer le service administratif en fin d'année.

Investissement ISDND :
Le Président explique qu'il s'agit d'un budget serré qu'il aurait voulu encore plus réduit. Mais il est difficile de passer à côté de certaine dépenses, telles la construction d'alvéoles ou celles qui ont déjà bénéficié d'arrêtés de subventions.
Concernant l'acquisition d'une torchère, cela permettrait de bénéficier de la réfaction de TGAP, dans le cas ou la cogénération ne fonctionnerait pas en 2015. Ce dispositif a fonctionné sur un site exploité par COVED et a été validé par les Douanes, organisme qui gère la TGAP.

Centre de tri :
Une étude concernant la modernisation du centre de tri d'un montant de 40 000€ est inscrite au DOB. Cependant, compte tenu de la réunion fin novembre avec Eco-Emballages, et de la réunion avec des représentants des communautés de communes adhérentes au SMCNA, cette étude n'interviendra peut-être pas en 2015. En effet, pour bénéficier des subventions, ECO-EMBALLAGES et l'ADEME demandent à ce que les nouveaux équipements puissent trier au moins 10 000T par an, soit un besoin de plus de 300 000 habitants.

Concernant le tri des emballages de la CCEG transféré au SIRDOMDI, M. POSSOZ demande si le syndicat n'avait pas un minimum de tonnage à fournir à COVED à TREFFIEUX. Effectivement, il y a un minimum à respecter et celui-ci est largement atteint avec la mise en place de la redevance incitative dans 3 des 5 communautés de communes du SMCNA.

Déchèteries :
Concernant le traitement du bois la ligne est plus élevée qu'en 2014 car le reversement aux communautés des communes de l'éco-organisme Eco-mobilier est inscrit. Cet éco-organisme permettra de récupérer tous les meubles qu'ils soient en bois ou autre. Cela fera du volume en moins dans le tout-venant.

Concernant les DMS, le réalisé 2014 a dépassé le budget, puisque l'éco-organisme Eco-DDS mis en place cette année a exclu beaucoup de produits c'est pourquoi le SMCNA n'a pas bénéficié de recettes complémentaires. CHIMIREC, titulaire du marché initial a donc repris le relais pour certains produits.
La filière des plastiques rigides a été rapidement abandonnée après 6 mois de test.

Les participations :
ISDND : Proposition de passage de 80€ à 81€/T
Centre de Tri : proposition de passage de 4.95€ à 5.05€ /habitant.
Recyclerie : proposition passage de 0.46€ à 0.50€/habitant. Il s'agit d'une forte augmentation en pourcentage mais néanmoins très relative pour continuer le déploiement de boutiques sur le territoire du SMCNA.

Emprunts :
Fin de 3 emprunts sur 5 en 2015. Signature d'un emprunt pour l'achat de la maison de KERSOURSAC avec le Crédit Mutuel, d'un montant de 180 000€ à un taux de 2.35%.

BILAN : comme pour toutes les collectivités, le budget se resserre.

Le débat d'orientation budgétaire est voté à l'unanimité.

- **Décision modificative du Budget n°3**

FONCTIONNEMENT		
Chapitre et compte	**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions Compte 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 080.00 €	
Chapitre et Compte 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	-2 080.00 €	
TOTAL	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT		
Chapitre et compte	**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières Compte 275 – Dépôts et cautionnements versés		- 2 080.00 €
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations Compte 28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes		2 080.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés Compte 1641 – Emprunts en euros	2 910.00 €	
Chapitre et Compte 020 – Dépenses imprévues (investissement)	- 2 910.00 €	
TOTAL	**0.00 €**	**0.00 €**

Une décision modificative du budget 2014 est soumise au vote.
Elle concerne l'augmentation :

- des chapitres amortissement des investissements
- du chapitre de remboursement du capital (les taux variables des prêts à rembourser du Syndicat impliquent une diminution des intérêts et une augmentation du remboursement du capital en 2014.

A l'unanimité, le Comité approuve la décision modificative n°3 au budget primitif 2014.

- **Nouvelle répartition des projets du contrat de territoire**

Le Président rappelle au Comité que l'enveloppe financière du contrat de territoire 2013-2015 dédiée au SMCNA par les communautés de communes est d'un montant de 444 469.00 € pour le dossier d'amélioration du site des Brieulles. Cela représente 20.30% du montant des projets déterminés par le SMCNA en 2011 pour la période 2013-2015. Or, aujourd'hui la liste des projets s'insérant dans ce dossier est susceptible d'être modifiée étant donné le retard pris dans la modernisation du centre de tri. Le Président propose alors de reporter le montant alloué au centre de tri sur les autres projets prévus. Cela n'entraine aucune modification pour les montants des communautés de communes inscrits dans leur contrat.

SM CNA : CONTRAT DE TERRITOIRE - ENVELOPPE 2013-2015 (population DGF 2011)				
	30,00%			
MONTANTS DES DEPENSES SITE DE TREFFIEUX HT	2013	2014	2015	*Sous-total 2012-2014*
Travaux alvéoles	326 042	496 955	650 000	1 472 997
Divers travaux d'amélioration	34 425	54 636	55 821	144 883
Etude et travaux pour l'amélioration du traitement des lixiviats et des biogazs	30 656	34 473	230 000	295 129
Aire de broyage des déchets verts du site et des souches	0	0	170 000	170 000
Centre de tri : aménagement d'un crible, petits équipements/ étude de faisabilité	21 976	4 514	80 000	106 490
TOTAL INVESTISSEMENT	413 100	590 578	1 185 822	2 189 500

			20,30%			
Contrats de Territoire - CG44 20,30%			83 859	119 887	240 722	444 468
	Nombre d'habitants (population DGF 2011)	**Ratio**	**2013**	2014	2015	NOUVELLE PROPOSITION CT 2012 -2014
CCRN	14 515	10,43%	8 747	12 505	25 108	46 359
CCRB	15 038	10,81%	9 062	12 955	26 013	48 030
CCEG	54 105	38,88%	32 604	46 611	93 591	172 806
CCLS	23 427	16,83%	14 117	20 182	40 524	74 823
CCPSG	32 077	23,05%	19 330	27 634	55 487	102 450
	139 162	**100,00%**	**83 859**	**119 887**	**240 722**	**444 468**

Pour la CCRB, il y aura une partie provenant de son budget général car le montant voté dans leur contrat est inférieur à ce qui a été déterminé par le Smcna.

- **Pénalités marché de construction des alvéoles**

Le Président rappelle que le SMCNA a appliqué des pénalités en décembre 2013 d'un montant de 94 500.00 € à l'entreprise CHARIER TP titulaire du marché de construction des alvéoles. Le Trésorier a donc bloqué cette somme. Après négociation avec l'entreprise, un protocole transactionnel a été signé et a fixé le montant définitif des pénalités à 55 500.00 €. Afin que la Trésorière débloque la somme et affecte 39 000.00 € à l'entreprise une délibération doit être votée.
La Trésorière a informé le SMCNA que les 55 500€ devraient être bloqués en Trésorerie jusqu'à la fin du marché. Le SMCNA ne pourra pas les toucher avant. Madame THEVENIAU confirme cette pratique.

C) QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan de l'AUDIT ISO 14001.**

L'audit a eu lieu le 9 décembre et a été réalisé par l'organisme LRQA.
La certification est maintenue. Cependant 2 écarts mineurs sont relevés : les odeurs d'une part et la charge hydraulique des eaux présentes dans les casiers d'autre part. C'est pourquoi, l'auditeur revient le 11/05/2015.
La question de la charge hydraulique sera surement réglée, à voire pour la question des odeurs.

M. HERROUET ne comprend pas que personne ne puisse rien faire contre cette situation. Surtout lorsqu'il est en plus question de la santé des habitants.
Le Président constate que la seule solution serait de casser la DSP. Le SMCNA informe que prononcer la déchéance d'une DSP est extrêmement rare et doit être justifié.
M. THAUVIN ajoute que des expertises et des analyses sont toujours en cours.
M. RENAUD est dans l'attente de la réalisation d'un réel diagnostic afin que l'on puisse expliquer aux habitants d'où vient le problème. Il s'agit d'une promesse du conseil municipal faite à la population.
M. HERROUET se demande comment un nouveau centre d'enfouissement pourra ouvrir à Savenay dans ces conditions. Le Président expose que ce ne sera pas le même type de centre puisque celui de Treffieux date de 1995. Les performances en traitement des déchets et le type de déchets ont changé.
M. HERROUET souligne également le problème pour les cultures alentours de la présence en surnombre des mouettes.
Le Président confirme la fermeture de l'ISDND de TREFFIEUX en 2025. Un tuilage de 2 ans avec le centre de Savenay sera nécessaire.
Concernant la faisabilité du site de Savenay, M. MAILLARD, représentant de la CCLS et adjoint à la Mairie de Savenay fait part au Comité de la position du conseil municipal. Ce dernier se repose sur un courrier de 2009 du Préfet de Loire-Atlantique reconfirmé par une même lettre datée du 10/01/2014 par le nouveau Préfet. Or, le SMCNA n'a jamais été destinataire de ce dernier courrier. Le courrier de 2009, suspendait la création du site

au vu du risque aviaire créé par l'aéroport de Notre Dame des Landes. Le Président n'est pas d'accord avec cela étant donné que le site de Savenay est inscrit au ScoT et au PLU.
Le Président souhaite remercier Alisson FONTAINE pour son travail très sérieux dans la mise en place et le suivi de la certification ISO 14001 et lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles fonctions dans la gestion de l'eau
Le Président demande une copie du courrier de 2014. Il est urgent d'organiser une réunion à ce sujet avec le Préfet. M. THAUVIN préconise également de lancer des études sur le site de Savenay.
Si le site de Savenay n'ouvre pas, en 2025 le site des Brieulles fermera ses portes. Ce sera au Préfet de trouver une solution cependant il faut noter que les surcoûts seront supportés par les collectivités (de plus de 40% selon les estimations actuelles).

- **Modernisation du centre de tri**

Après les réunions avec Eco-emballages et les communautés de communes à propos du projet de modernisation du centre de tri il s'avère que les chaines de tri pour au moins 300 000 habitants sont mises en avant afin qu'à terme les petits centre tri disparaissent. C'est pourquoi, si le SMCNA veut bénéficier de subventions et être soutenu par diverses institutions (ADEME, ...) il faut qu'il travaille à une autre échelle. Il faudra prendre contact avec AMORCE et le Cercle National du recyclage pour savoir s'ils confirment cette perspective. Il faut également engager un dialogue avec les Présidents des intercommunalités limitrophes.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire,

Didier BROUSSARD

Le Président,
Par délégation,
La Vice-Présidente
Jean-Paul NAUD
Monique JAMIN